

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP. : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
10 h. 25 <sup>m</sup> matin	6 h. 35 <sup>m</sup> matin	8 h. 12 <sup>m</sup> matin	9 h. 22 <sup>m</sup> matin	9 h. 40 <sup>m</sup> matin	12 h. 12 <sup>m</sup> matin	3 h. 51 <sup>m</sup> soir	4 h. 36 <sup>m</sup> matin	11 h. 44 <sup>m</sup> soir	
5 h. 1 <sup>m</sup> soir	12 h. 55 <sup>m</sup> soir	2 h. 37 <sup>m</sup> soir	3 h. 52 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> soir	5 h. 17 <sup>m</sup> soir	8 h. 10 <sup>m</sup> soir	5 h. 48 <sup>m</sup> soir	4 h. 18 <sup>m</sup> matin	
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 10 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »		4 h. 39 <sup>m</sup> matin	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 11 Décembre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 décembre 1883.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des crédits du Tonkin.

M. Delafosse. On en est encore à se demander, après huit mois de négociations : Qu'allons nous faire au Tonkin ?

Le gouvernement, après avoir nié l'intervention chinoise alors qu'il avait les mains pleines des preuves de cette intervention, convient aujourd'hui que nous avons à faire à la Chine ! (Très bien !)

L'ambassadeur de Chine a prévenu M. Ferry que s'il donnait l'ordre de marcher sur Bac-Ninh, nous trouverions en face de nous les forces chinoises. Le gouvernement aura donc déclaré la guerre sans l'assentiment du Parlement. (Applaudissements.)

Le Tonkin n'a d'autre valeur que le débouché sur la Chine. Ni l'intérêt ni l'honneur de la France ne commandent la guerre ; l'intérêt seul du cabinet peut y entraîner. (Très bien ! à droite.) Le cabinet de la guerre doit donc disparaître et faire place à un cabinet de la paix. Si l'on arrivait, malgré tout, à une guerre nécessaire, nous la ferions avec la conscience d'avoir accompli notre devoir en fidèles mandataires du pays. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

M. Léon Renault, rapporteur de la commission. — Je n'ai pas voulu donner de subvention à la politique de la guerre. J'ai voulu apporter au Parlement le plus de lumière possible pour le mettre en état de prendre un parti en pleine connaissance de cause.

L'orateur fait l'histoire de la question : Neuf membres de la commission sur onze, ont pensé qu'on devait accorder les crédits pour ne pas faire l'échec à la politique du gouvernement au Tonkin. (Bruits à droite et à gauche.) En renversant le cabinet, on donnerait à penser que le gouvernement chinois peut persister dans ses prétentions. (Nouveau bruit.)

M. Pelletan. — Il paraît que l'expédition du

Tonkin n'est l'œuvre d'aucun cabinet.

Il y a une demande de crédits qu'il était impossible de rejeter à cause de la mort de M. Rivière, et, avec ces crédits, on a engagé une entreprise beaucoup plus vaste que personne ne l'aurait voulu. Il faut bien que quelqu'un soit responsable de cela. (Très bien ! très bien !)

La guerre n'est pas déclarée. Aujourd'hui on ne fait plus la guerre. On entre dans un pays avec des soldats et des canons, on assiège une ville, mais cela s'appelle seulement des opérations militaires. (Rires d'approbation.)

Le traité de 1874 est aussi mal défini que possible. Il en résulte des occasions de conflits que certains ministres n'ont pas laissé échapper.

La politique agressive s'est manifestée surtout par la rupture des négociations de M. Bourée. Le résultat que ce dernier avait obtenu était et serait encore très acceptable.

On a essayé de nier l'authenticité de ce résultat et de tout temps on a dissimulé la vérité. Parmi les documents publiés, on ne trouve même pas le dernier traité de Hué. Toute l'expédition pivote autour de ce traité que la Chambre ignore encore. (Très bien ! à gauche.)

Le cabinet a donné à la Chambre sur le rôle de la Chine des illusions qu'elle ne pouvait pas partager. Le Livre Jaune en donne la preuve à chaque page. (Applaudissements.)

Les événements ont montré qu'on était parti sans savoir où on allait.

L'expédition du Tonkin mérite bien le nom d'aventure. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 10 décembre.

M. Pelletan. — L'esprit des entreprises lointaines s'est réveillé après quelques années de recueillement. Si l'on veut continuer cette politique, il n'y a qu'à laisser le ministère agir ; si l'on veut dégager le pays, c'est à d'autres mains qu'il faudrait confier la direction d'une autre politique. (Très bien !)

M. Proust. — Le pays désire voir se terminer la question du Tonkin dans de bonnes conditions. Ce ministère seul est capable de s'ac-

quitter de cette difficile besogne. (Mouvements divers.)

M. Jules Ferry. La sécurité de l'Algérie imposait l'expédition de Tunisie. La sécurité de la Cochinchine imposait l'expédition du Tonkin.

Pour la question de cabinet, on peut l'écarteler. (Réclamations à droite et à gauche.) L'obstacle n'est pas le cabinet, c'est la fragilité des cabinets. (Bruits à droite, applaudissements au centre.)

La grosse accusation contre le ministère, c'est d'avoir entretenu dans l'esprit de la Chambre des illusions sur l'intervention de la Chine. (Oui ! oui ! à droite.)

Le gouvernement a soutenu qu'il n'arriverait pas à une rupture diplomatique avec la Chine. Effectivement la rupture n'a pas eu lieu.

Nous avons néanmoins pris des précautions, nous avons traité avec la Chine et avec une grande puissance européenne. (Vives dénégations à droite et à gauche.)

Le cabinet a toujours considéré qu'il y avait entre la Chine et la France un terrain de conciliation. Il ne s'est jamais montré brutal ni intransigent. (Bruits et rires.)

Il a été, au contraire, le plus transigeant des cabinets.

Le traité de Hué peut recevoir, selon les circonstances, une atténuation. C'est pour conserver sa liberté d'action que le gouvernement n'a pas présenté le traité aux Chambres.

M. Bourée a été joué en Chine ; M. Tricou aussi.

Après avoir affirmé ses dispositions conciliantes, le vice-roi a déclaré que la Chine ne reconnaîtra jamais le traité de 1874. On réclame l'évacuation des provinces occupées ; on demande la rive gauche du fleuve Rouge, la zone neutre et une autre rive.

Un gouvernement qui aurait accepté de telles conditions aurait été indigne de parler au nom de la France.

Si la Chambre croit qu'il faille agir différemment, qu'elle le dise clairement. (Mouvements divers.)

L'action diplomatique n'est pas encore terminée. Pour l'action militaire, il faut que nous

soyons forts dans le Delta pour pouvoir négocier utilement.

Si l'esprit de sagesse n'arrête pas le conflit, le Gouvernement délibérera avec la Chambre, qui seule a le droit de statuer aujourd'hui.

On doit seulement voter le crédit, mais il importe, en outre, que ce vote soit, non un vote de résignation, mais un vote de confiance.

M. Andrieux. — Il y a quelque chose de plus que la question de portefeuille dans ce grave débat.

Tout en regrettant certains actes, il faut laisser le cabinet liquider l'affaire qu'il a engagée.

Le discours de M. le président du conseil a éloigné la Chambre de la véritable question.

Les crédits ne peuvent être refusés ; ce sont des dépenses engagées ; mais ces crédits seront insuffisants.

Il faut dire aujourd'hui toute la vérité et montrer l'étendue des projets qu'on peut avoir. (Très-bien ! très-bien !)

Si le vote pur et simple des crédits équivaut à la liberté pour le gouvernement de tout faire, de tout oser, la Chambre doit prendre des garanties pour l'avenir.

Depuis hier seulement on sait officiellement que nous avons la Chine en face de nous.

Au Tonkin on a des opérations militaires engagées sans l'assentiment du Parlement. Le marquis de Tseng affirme que les villes dont nous poursuivons la conquête sont occupées par des troupes chinoises. Le gouvernement a donné l'ordre de passer outre.

Si l'on envisage l'éventualité d'une guerre avec la Chine, il faut demander l'autorisation au Parlement.

La question se pose réellement de savoir si, en de certaines mains, le parlementarisme veut devenir un masque du pouvoir personnel. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

M. Ribot. — Le vote des crédits n'est pas l'approbation de tout ce qu'a fait le gouvernement.

Le désaveu de M. Bourée est une faute.

L'envoi d'un commissaire civil est une autre faute non moins lourde. Mais dans la conjoncture actuelle, la Chambre ne doit pas

que vous m'avez donnée ! Vous ne sauriez être pourtant avec ceux qui veulent en faire leur esclave !

...La cérémonie achevée, elle s'était rendue chez elle, ignorant si le baron avait quitté Saint-Hélio ; et d'abord elle avait hésité à s'en informer. Après la réponse qu'elle venait enfin d'obtenir de Charlotte, elle répéta :

— Oui, je le reverrai.

Presque aussitôt des pas d'hommes se firent entendre dans le couloir. Myriam se souleva sur son fauteuil.

— C'est lui !

L'épreuve n'était pas terminée. Cependant cette émotion ne se justifia point. Ce n'était pas M. de Kernovenoy, mais le valet de M. de Verteilles qui apportait à la marquise une lettre de son maître :

« Chère fille, écrivait le vieillard, je suis un peu excédé de tant de bruit et de tant de monde, j'ai besoin de repos et je me mets au lit. Vous avez devant vous la soirée, la nuit entière et la matinée de demain pour conseil-ler à votre cœur des entraînements que je ne voudrais pas contraindre.

« C'est plus de temps qu'il n'en faut pour com-mettre la plus légitime, la plus tendre et la plus irréparable de toutes les folies.

« Ce cher petit cœur sera toujours rempli de celui qui, avec tant de soin et d'amour, a voulu le faire tel qu'il est et s'est plu ensuite à méconnaître et à violenter son ouvrage.

« Je ne sais quelle espérance retient votre père à Saint-Hélio. Sûrement, il a le droit d'y être. Ma pauvre enfant, il n'est rien de si cruel

son enfance, sa pâleur te dit le mal que tu lui fais.

— Monsieur, suis-je le seul coupable ?

— Regarde-la, reprit le marquis. Ne méritet-elle pas bien que pour son bonheur tu t'oublies toi-même ?... Jure que dans tes mains elle restera libre et je te la rends !

M. de Kernovenoy ne répondit pas.

Une heure après, on était à l'église où Myriam entra conduite par son père.

Là-bas, sur l'autre bord de la Veyle, le comte Maxence écoutait le bruit des cloches et des coups de fusils tirés par les gardes... Myriam songeait-elle à Maxence ?...

Elle se soutenait à peine, ses yeux demi-clos ne voyaient que les dalles. Le baron Hector, quant à lui, marchait d'un pas ferme. Comment, ne la sentait-il pas chanceler à son bras ?

Comment ne devinait-il pas la révolte renaissante dans cette âme que pendant quinze ans il n'avait remplie que de lui ?

Le miroir, de nouveau brisé, chassait l'image. La joie que Myriam avait éprouvée à le revoir et à se retrouver sur son cœur devait durer deux minutes.

Sa joie à lui, cruelle et violente, la blessait si douloureusement, qu'elle ne put retenir une plainte.

Ce sanglot étouffé mourut au bord de ses lèvres...

Arrivée au pied de l'autel, la jeune marquise se laissa tomber à genoux sur le coussin de velours blanc qui l'attendait et s'abîma dans la prière.

— Mon Dieu, disait-elle, c'est une âme libre

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(32)

### L'IDOLE

— Comment, le sait-on ? dit la servante...

L'oiseau ne peut parler.

— Et s'il parlait, murmura Myriam, il ne voudrait peut-être pas se plaindre.

Puis elle se renversa sur le fauteuil, et deux grosses larmes roulant sur ses joues vinrent se perdre au coin de ses lèvres. Charlotte se pencha sur elle et lui essuya doucement le visage.

La jeune fille la regarda, décidée à obtenir enfin une réponse à la question qu'elle répéta pour la troisième fois :

— Mon père ?

— Je ne crois pas que monsieur le baron quitte Saint-Hélio ce soir, dit enfin Charlotte en s'éloignant de sa maîtresse.

— Alors, je le reverrai donc ?

Quelques heures auparavant, elle l'avait revu pour la première fois. On eût dit en vérité que le baron Hector recherchait un coup de théâtre lui si dédaigneux autrefois des regards et surtout de l'opinion des autres, il éprouvait à cette heure un amer plaisir à la provoquer.

Il entraînait ironique et sombre.

Un silence de glace s'était fait sur son passage ; le baron n'était point de ceux autour desquels on chuchote. Sa conduite dans ces derniers

temps confirmait ce qu'on avait toujours pensé de son humeur bizarre et hautaine...

Il causait plus de peur que de pitié.

Le baron s'avança vers sa fille qui se levait, pâle, les mains tremblantes. Encore un moment, et il allait être là, tout près d'elle.

O puissance des liens de l'amour, le plus fort, parce qu'il est le plus pur ! Elle avait trop compté sur sa prudence, il se fiait trop à son orgueil.

Il avait tendu les bras, et Myriam s'y était jetée :

— Mon père !

Alors un murmure s'était élevé dans le salon, murmure favorable et guère moins ironique que la première attitude de M. de Kernovenoy.

Myriam, appuyée sur l'épaule de son père, respirait à peine. Cependant, elle avait eu la force de s'arracher à cette étreinte et par un invisible et doux effort elle conduisit le baron Hector vers le marquis.

Tous deux devaient avoir à se dire de ces choses ou sanglantes ou profondes qui ne veulent pas de témoins.

Les plus proches parents qui entouraient le fauteuil de M. de Verteilles s'éloignèrent, Myriam elle-même s'écarta et la douairière de Lusinger murmura gaiement :

— Voilà les deux pères aux prises. Le meilleur, ce n'est pas le vrai.

— Hector, dit tout bas le marquis, il est temps encore d'abjurer votre orgueil...

— Sans lui, Monsieur, fit le baron, serais-je vivant ?

— Regarde-la, reprit le vieillard revenant au tutoiement qu'il employait envers le baron dan-

prendre la responsabilité de renverser le cabinet. (Bruit à droite). On verrait dans le vote une défaillance. (Interruption à droite et à gauche. Tumulte). Quels seraient le chef et les membres d'un nouveau cabinet? (Nouvelles interruptions). La séance continue. On s'attend à une séance de nuit.

SÉNAT

Séance du 8 décembre 1883.

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ.

M. Bérenger combat les arguments de M. Cazot et déclare que les exceptions qu'on veut introduire dans la loi ne modifieront pas le principe posé par le Code relativement à l'interdiction de la recherche de la paternité.

L'article 340 prévoit le cas d'enlèvement; on peut y ajouter les exceptions de viol, qui peut se prouver par la science médicale, et la séduction, contrainte morale qui vient presque toujours de l'homme et qui ne sera pas impossible à prouver. La situation est grave. Il faut y porter remède; la commission n'en voit pas la nécessité, mais l'orateur espère que le Sénat sera d'avis contraire.

M. Cazot, rapporteur, persiste dans les arguments qu'il a déjà opposés.

Les exceptions proposées ne lui semblent pas pouvoir être admises.

Sur la demande de M. de Gavardie, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 10 décembre.

M. de Pressense. — Je proteste contre la fin de non-recevoir que la commission oppose à un projet qui a une si haute importance morale. Je demande au Sénat de procéder à un examen plus approfondi de la question.

M. Naquet parle dans le même sens et demande le renvoi du projet à la commission.

M. Cazot repousse le renvoi au nom de la commission.

M. Bérenger. — La commission n'a pas été réunie pour délibérer sur la question.

M. Cazot, interloqué, ne sait que répondre.

Le Sénat, par 181 voix contre 63, repousse le renvoi.

M. Bérenger. — Je retire ma proposition, me réservant de la représenter quand les délais réglementaires seront écoulés.

M. de Gavardie défend le contre-projet qu'il a présenté et qui est, sous une forme adoucie, la reproduction de la proposition Bérenger. Il demande soit le renvoi de son contre-projet à la commission, soit le renvoi au Conseil d'Etat des deux projets discutés aujourd'hui.

Les deux propositions préjudiciables sont repoussées.

Le contre-projet Gavardie est repoussé. Séance jeudi.

Informations

Paris, 8 décembre.

Le Voltaire dit que la discussion sur les crédits du Tonkin se prolongera jusqu'à lundi ou mardi. MM. Ferry, Renault et Ribot n'interviendront pas avant lundi.

— Le Figaro dit que l'amiral Courbet a établi,

» que de se voir contrainte à se défendre de ce qu'on aime.

» En devenant marquise de Verteilles, vous n'avez pas voulu seulement éclairer des rayons de votre jeunesse la maison de l'octogénaire; vous avez conquis votre liberté qui vous parait le premier des biens. Ce ne sera point mentir à la nature et manquer à Dieu que de ne pas la laisser reprendre.

» Chère fille, je vous bénis.

« Votre autre père, le patriarche, » Myriam releva la tête... Cet avertissement si délicat et si clair lui avait rendu le courage. Le marquis ne voulait point prendre part à la lutte, si tout à l'heure elle s'engageait, mais il lui envoyait ce renfort... D'autres pas résonnèrent dans le couloir :

— Va, dit-elle à Charlotte, cette fois, c'est bien lui.

— Oui, pensait-elle, tandis que la servante s'éloignait, c'est celui que j'aime, que j'aimerai toujours comme il m'a appris à l'aimer... bien plus que moi-même... Ah ! s'il avait su retenu pour le défendre des méchantes pensées qui le tourmentent, les leçons qu'il m'a données !

Il entra, elle alla lui présenter son front. C'est ainsi qu'elle l'accueillait à Kernovenoy, dans d'autres temps, quand il la visitait dans sa chambre.

Le baron Hector la reconduisit au fauteuil qu'elle venait de quitter et prit sa main.

— Myriam, dit-il, je sais que le marquis vous a fait un beau présent. Cette maison de Saint-Hélio et le domaine sont devenus votre bien. C'est ce qui m'a encouragé à ne point retourner dès ce

devant Hanoi, un camp retranché, dont toutes les armées chinoises réunies, ne le délogeraient pas.

Quant à Song-Tai et Bac-Ninh, le plan de l'amiral Courbet paraît être de les investir par eau, au moyen des nombreuses canonnières dont il dispose.

Quelques journaux publient une note attribuée à la légation de Chine et affirmant que le marquis de Tseng remit à M. Ferry, le 5 décembre, une note de la plus haute importance.

L'ATTENTAT CONTRE M. DE LESSEPS.

M. Wonnemackers, l'ingénieur belge soupçonné d'être l'auteur de la tentative dirigée récemment contre M. de Lesseps, a été arrêté hier à Nièd.

Paris, 8 décembre.

NOUVEAU « CASUS BELLI » DE LA CHINE.

L'ambassade de Chine, dans une lettre adressée au Gaulois et au Figaro, affirme qu'une Note de la plus haute importance a été remise, sous la date du 5 décembre, au ministère des affaires étrangères par le marquis de Tseng, et d'ordre du gouvernement chinois. Cette Note, si on en croit le journal le Gaulois, porte que non-seulement le Tseng-li-Yamen considérerait comme une déclaration de guerre la prise de Bac-Ninh et de Song-Tay, mais encore que toute marche ou même toute démonstration faite contre ces places, et qui mettrait les soldats impériaux aux prises avec les troupes françaises, serait considérée comme un casus belli dont la responsabilité incomberait à la France :

« Devant un acte de cette nature, ajoute la Note chinoise, le marquis de Tseng se verrait, à son très grand regret, contraint de demander ses passeports. »

LA LIGUE DES NEUTRES.

On mande de Londres, 8 décembre :

« D'après une dépêche du Standard, l'arrangement entre les puissances pour la protection des Européens en Chine n'aurait été conclu qu'entre l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis.

» Le correspondant de Vienne du même journal télégraphie que les négociants chinois demeurant à Bac-Ninh et à Song-Tay ont été informés qu'ils n'avaient pas besoin de faire des préparatifs de départ et qu'ils pouvaient continuer leurs affaires sans crainte d'être inquiétés. »

LES DERNIÈRES DÉCLARATIONS DU MARQUIS DE TSENG.

Paris, 10 décembre.

M. Tseng a déclaré ce matin à un personnage politique que si la Chambre vote l'ordre du jour de confiance, et si l'ordre est donné par M. Ferry à l'amiral Courbet de reprendre les opérations, le fait seul de la marche en avant de l'amiral constituera pour la Chine une déclaration de guerre, et que dès lors l'ambassadeur de Chine demandera ses passeports.

Aujourd'hui, à midi, M. de Tseng s'est rendu chez M. de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, pour le prier de faire une dernière démarche auprès de M. Ferry.

On assure, d'autre part, que les cabinets européens considèrent effectivement que le vote d'un ordre du jour de confiance constituerait une déclaration de guerre.

CONVENTION ENTRE LA CHINE ET LE JAPON

D'après l'Observer, la Chine aurait fait récemment des ouvertures au Japon pour la conclusion d'une alliance offensive et défensive dans l'éventualité d'une guerre entre la Chine et la France.

soir dans ma solitude.

— Je vous en remercie, mon père, répondit Myriam; et ses petits doigts serrèrent la main qui tenait la sienne, cette main si longtemps vigilante et tendre... Ah ! reprit-elle, ce doit être une grande tristesse pour vous, de vivre seul maintenant à Kernovenoy. J'y pense bien souvent.

— C'est un de vos remords, dit-il avec un sourire forcé.

— C'est le plus grand de tous mes regrets.

— Enfin !... reprit le baron. Tout le monde n'a pas comme vous une brillante destinée, Madame la marquise.

— Oh ! murmura-t-elle, que dites-vous ?

— Je disais que Saint-Hélio étant à vous, je ne suis pas ici précisément chez M. de Verteilles, et que j'ai cru pouvoir y demeurer quelques heures.

— Et quand Saint-Hélio serait au marquis ? demanda Myriam en le regardant.

— Cela aurait un peu changé mes dispositions. Vous le savez, j'ai toujours été lent à pardonner, sauf à vous.

— Ai-je donc eu souvent besoin de votre pardon, mon père ?

— Non. Vous avez été la meilleure des filles, jusqu'au moment de cette révolte inattendue et sans raison.

— Inattendue, peut-être, répondit Myriam d'une voix assez ferme. Mais sans raison !

— Le marquis alors a donné asile à la fille rebelle... Mais je crois qu'il vaut mieux ne point parler du passé.

— Rebelle ! s'écria la jeune marquise. Est-on rebelle parce qu'on est cruellement blessée, parce

Le Japon aurait repoussé les propositions chinoises, mais se serait engagé dans le cas de guerre, à ne pas permettre aux vaisseaux français de faire du charbon dans les ports japonais.

NOUVEL ÉCHEC DES EGYPTIENS

Un grand nombre d'insurgés campagnards ont attaqué cinq compagnies de troupes égyptiennes qui faisaient une reconnaissance près de Souakim.

Après un combat acharné, les troupes égyptiennes ont été complètement détruites.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

OBSEQUES DE M. HENRI CURE.

Les obsèques de M. Henri Cure ont eu lieu hier, au milieu d'une affluence considérable témoignant de l'estime et de la considération dont il jouissait à si juste titre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les juges du tribunal de commerce, en robe. Le deuil était conduit par le frère du défunt.

Sur la tombe, M. Cayla, au nom du tribunal consulaire, et un ami du défunt ont pris successivement la parole au milieu de l'émotion provoquée, chez tous les assistants, par le coup si cruel qui frappe une des plus honorables familles de la cité.

Nous sommes heureux de reproduire le discours de M. Cayla.

Messieurs,

Je viens au nom du Tribunal de Commerce, et des négociants de cette ville, dire un dernier adieu à Henri Cure, qui a été enlevé bien jeune encore, à l'affection de ces nombreux amis, et d'une famille désolée.

Nous l'avons tous connu affectueux, serviable, mais surtout juge intègre et impartial; et ses collègues de la Chambre de Commerce qui pouvaient l'apprécier mieux que personne, savent combien sous sa modeste timidité il cachait de sentiments bons et généreux.

Esprit éclairé il fut avant tout libéral, et sans se mêler aux luttes des partis, il affirma toujours des convictions républicaines.

Et les relations personnelles que j'avais avec celui dont nous regrettons ici la perte, me donnent le droit d'ajouter qu'aux qualités que vous avez tous eu l'occasion d'apprécier, il en joignait d'autres qui faisaient de lui l'homme le plus aimable et l'ami le plus dévoué.

Je souhaite que le témoignage que j'apporte ici, à défaut d'une voix plus autorisée que la mienne, adoucis, pour sa veuve et ses enfants, l'amertume de douleurs que cette perte cruelle leur fait éprouver.

Au nom des commerçants de Cahors, de la chambre consulaire et de tous ceux qui l'ont connu et aimé, Henri Cure, je te dis Adieu ou plutôt : Au revoir !

que dans le premier mouvement d'une douleur qu'on ne peut plus contenir, on rencontre un ami véritable et fidèle, parce qu'on cherche le lieu le plus tranquille et le plus caché pour ramener une ombre de paix dans son cœur et pour guérir sa blessure?... Sans le marquis de Verteilles, monsieur, c'est au couvent que je serais allée chercher un refuge. Alors nous aurions été condamnés tous les deux à ne plus nous voir. Je ne sais si vous vous en seriez consolé, je ne veux point le croire. Moi, j'en serais promptement morte et c'est cela peut-être qui eût valu le mieux.

— Myriam, dit le baron en retirant sa main, je me flattais que me retrouvant pour si peu d'instants, vous m'épargneriez vos reproches... mais votre cœur est rempli de plus d'amertume encore que je ne le pensais...

— Oh que vous vous trompez ! murmura-t-elle. J'ai été si heureuse quand vous êtes arrivé à Saint-Hélio au moment où je n'osais plus vous attendre... Vous avez raison, cent fois raison, mon père, ne rappelons point le passé. Nous voici près l'un de l'autre. Est-ce que nous cesserons de nous aimer jamais ? Oubliions que nous avons été pour un moment presque désunis... Père, rendez-moi votre main... Dites-moi ce que vous faites dans votre grand Kernovenoy, depuis que je l'ai quitté ?

Le baron tressaillit :

— Vous ne me comprenez point, fit-il en se levant avec violence... C'est une belle chose sûrement que cette compassion presque tendre pour un père que l'on a résolument abandonné... Presque !... je vous rends votre mot de tout à l'heure. Mais je veux bien ne pas évoquer le passé...

M. Louis Layton, ami du défunt, a prononcé ensuite les paroles suivantes :

Lorsque l'on rend les derniers devoirs à l'être qui a vécu sa pleine vie, et qui, arrivé au bout de sa course le plus souvent aride et décevante, tombe épuisé, l'émotion est légitime sans doute et pénible la séparation; mais l'on s'incline sans murmure devant l'instabilité des choses humaines et on subit tristement, aussi dure soit-elle, cette inéluctable loi de la nature, qui veut que la vie ne soit qu'un accident et un éclair dans la succession des âges et des individus.

Mais quand on se presse, saisi d'effroi et de surprise, autour d'une tombe creusée avant l'heure, où va s'anéantir un corps touché en pleine sève, brutalement arraché à l'existence, au travail, à l'affection, ne sent-on pas au plus profond de soi comme une sourde révolte; comme une lamentable protestation de la créature contre ces arrêts inexorables de la destinée ?

Nous voici en présence d'un de ces coups redoutables qui torturent l'âme et déconcertent la raison.

Henri Cure avait 48 ans, c'est-à-dire l'âge de la vraie virilité, l'âge où l'équilibre complet des facultés pondérées par l'expérience, rend l'homme si utile à la société et à la famille, quand la mort l'a surpris au milieu de ses rêves d'avenir et de ses affaires qu'il menait de front, et si sûrement, avec les charges dont le suffrage de ses concitoyens l'avait investi.

Dans son industrie, comme au tribunal consulaire, comme à la Banque de France, son esprit méthodique, son intégrité et la sûreté de son jugement s'étaient fait jour, malgré un effacement invincible de soi-même et une modestie native rehaussant encore ces qualités essentielles auxquelles il devait les postes d'honneur que, certes, il ne rechercha jamais...

Jeté, presque enfant, dans le grand torrent parisien, Cure avait fait là, de bonne heure, le dur apprentissage de la vie personnelle et acquis cette maturité précoce, cette habitude de réflexion, d'observation, de décision, qu'il apportait dans tous ses actes, et aussi cette ténacité au travail, cause certaine de sa fin prématurée.

De l'homme privé, de l'époux, du père, de l'ami que dirons-nous, sinon qu'il fut excellent parmi les meilleurs et que sous une apparence froide et peu expansive, se cachaient des tendresses exquises pour les siens et un dévouement sans bornes pour ses amis. Ce qui le préoccupait surtout, à l'heure suprême, ce n'était point les souffrances qu'il endurait stoïquement sans jamais exhaler une plainte, mais la crainte d'une agonie qui pouvait torturer encore davantage ceux qui l'entouraient.

Cette dernière épreuve lui a été épargnée. Il s'est éteint avec la tranquillité de l'honnête homme et du chrétien qui s'endort dans la sérénité de sa conscience et la prescience de l'avenir !

Et si, lorsque ces natures privilégiées nous sont inopinément ravies, le premier mouvement est une velléité de révolte contre les secrets desseins de la Providence, la raison, à défaut de foi, ne nous crie-t-elle pas aussitôt que ces terribles exemples ne sont donnés que pour mieux affirmer l'éternelle vérité et l'éternelle justice du Créateur ?

J'avoue que j'ai commis une grande faute en ne retenant point le bras du capitaine Robert qui s'armait pour votre défense.

— Oh ! fit-elle tout bas, je ne vous demande pas de confession, mon père.

— J'ai péché par excès de précaution envers vous, et, j'ai bien envie de le dire, par excès d'amour.

— Oui, répéta Myriam, par excès d'amour... Je le sais, j'en suis sûre, mais je vous en supplie, ne parlons point...

— Du passé, acheva le baron... Eh bien ! j'y consens, je veux qu'il soit mort; mais je viens justement me plaindre à vous parce qu'on l'a réveillé sous mes yeux. Je ne puis croire que ce soit à bonne intention... Je savais déjà que le marquis ne voulait peu de bien... Les vieillards sont quelquefois légers comme les enfants, parce que la force de la réflexion leur manque... C'est une singulière pensée qui est venue à M. de Verteilles de me faire rencontrer ici, et dans un pareil jour, une personne dont la vue m'offense...

— De quelle personne voulez-vous parler, mon père ?

— Du commandant Humbert. Il était à l'église.

Myriam rougit vivement et ferma les yeux.

— Je ne l'ai pas vu, dit-elle.

— Je vous dis que tout à l'heure, dans le parc, il a parlé au marquis.

— Je ne l'ai pas vu.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

Non, la vie, ce calvaire si rude pour la plupart, ne nous serait point imposé par la justice divine, si elle n'avait d'autre but que les ténèbres, la décomposition et l'anéantissement.

La disparition des meilleurs d'entre nous nous laisse entrevoir, au contraire, les horizons rassurants d'un monde de consolation, après cette vie de misères, monde de juste réparation dans lequel tu nous précèdes, Ami, en nous disant : Au revoir !

Le ministre de la marine vient d'adresser aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire analogue à celle publiée récemment par le ministre de la marine.

Aucun officier ne pourra publier sous son nom ou sous un pseudonyme, aucun ouvrage, aucun livre, et ne pourra écrire dans les journaux ou les revues, sous peine de mise en non-activité.

On nous écrit de St-Germain :

M. Lacaze, dont l'élection avait été cassée par le Conseil de Préfecture, vient d'être réélu conseiller d'arrondissement à 76 voix de majorité, contre M. Cocula, maire de St-Germain, candidat radical.

On écrit de Gramat, le 7 décembre :

On a retiré d'une citerne le corps d'une jeune fille de la paroisse de Mayrinbac-Lentour. Cette malheureuse jeune fille était tombée accidentellement dans la citerne et s'y était noyée.

Notre compatriote, M. le lieutenant de vaisseau de Verninac de St-Maur, dont le nom figure sur le tableau d'avancement, qui vient d'être établi au ministère de la marine pour le grade de capitaine de frégate, est le fils du vice-amiral de ce nom, ancien ministre de la marine, ancien député du Lot.

M. le lieutenant de vaisseau de Verninac de St-Maur a épousé, récemment, la fille d'un des plus riches industriels de la Dordogne.

Parmi les officiers de marine appartenant à l'Escadre des mers de Chine et du Japon, qui, à la suite de leurs promotions au grade d'enseigne de vaisseau (5 octobre) avaient reçu l'ordre de rentrer en France, se trouve notre compatriote, M. Alfred Tourette.

Ces jeunes officiers ont quitté Schangaï (Chine) à bord du paquebot des Messageries maritimes l'Anadyr, qui les a conduits à Saïgon dont ils se sont embarqués pour la France le 15 novembre sur le transport de l'Etat, le Schamrock, qui doit rallier Toulon fin décembre.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

Le ministre des finances vient d'invoquer les trésoriers généraux à se mettre en garde et à informer le public qu'il circule une certaine quantité de faux billets de la Banque de France.

Ces billets paraissent tous datés du 7 février 1876 et sont numérotés au milieu d'un nombre commençant par 20,545.

Le papier est grossier, et les dessins sont empâtés; néanmoins, ils se font presque partout accepter, surtout dans le petit commerce.

On écrit de Montpellier :

Le nommé Rebold, depuis fort longtemps employé à la trésorerie générale de l'Hérault, a été arrêté samedi sous l'inculpation d'abus de confiance. Les faux et les détournements, qui s'élevaient à la somme de 200,000 fr. environ, remontent à une date qu'on n'a pas encore pu déterminer.

L'ÉVASION DE GABRIELLE FENAYROU

Gabrielle Fenayrou, l'héroïne du crime de Chatou avait été, on se le rappelle, enfermée à Clermont.

La prison de Clermont est une des plus vastes maisons centrales de France. Elle compte au nombre de ses détenues Louise Michel.

Gabrielle Fenayrou se conduisait bien et paraissait s'accommoder du genre de vie qu'elle était contrainte d'observer.

Les surveillants se montraient moins vigilants à son égard; les religieuses la traitaient avec certains ménagements.

Elle nourrissait cependant en secret l'espoir de se sauver.

Elle réussit à se procurer un costume complet de religieuse. Profitant d'un moment où elle était seule, elle s'en revêtit; puis, prenant l'allure recueillie des sœurs, dissimulant son visage sous le voile de sa coiffe, elle se fit ouvrir les portes des corridors et celle de la prison, sans

qu'on eût le moindre soupçon.

Mais on s'aperçut presque aussitôt de sa fuite. Deux employés se précipitèrent sur ces traces et la rejoignirent avant qu'elle ait eu le temps de faire deux cents pas hors de la maison.

On l'a réintégrée dans sa cellule, où elle sera soumise à une surveillance plus active.

ANGOULÊME

Nous lisons dans le Charentais :

« Depuis quelques jours se trouve installé sur la place de Champ-de-Foire un établissement d'un genre nouveau, où les amateurs de « navigation sur terre » peuvent s'offrir les agréments du mal de mer et des indispositions qu'il comporte. Les messagers prennent place dans des canots qui, mus par un mécanisme spécial, s'agitent sous un double effet de roulis et de tangage. Nulle séduction, on le voit, ne s'attache à cette sorte de distraction.

Sur la nouvelle, répandue par un journal de la localité, que cet établissement forain était tenu par des Allemands, une foule composée d'un millier de curieux s'est réunie, dimanche soir, vers huit heures, autour du moteur à vapeur. On y commentait l'article du journal en question, invitant la population de notre ville à faire le vide autour des compagnons de M. de Bismarck.

Vers neuf heures, deux ou trois individus ayant poussé le cri de : « A bas les Prussiens ! » la police est intervenue pour rétablir l'ordre, qui menaçait d'être troublé, et inviter la foule à plus de calme et de modération.

Devant cette attitude hostile, ces industriels indusques ont éteint les feux de leur machine; après quoi, tout le monde s'est retiré sans accentuer davantage cette manifestation. »

Revue Agricole

L'ART D'ACHETER UN CHEVAL.

Il est donné à très peu d'hommes de connaître parfaitement, même après examen, la valeur et les défauts des chevaux exposés sur les marchés, et l'on sait que les marchands, nommés maquignons, possèdent de nombreux trucs pour donner le change aux acheteurs, sur les tares les plus graves des chevaux qu'ils mettent en vente.

Nous ne voulons pas décrire ici les procédés plus ou moins inconnus dont l'acheteur est très souvent la dupe. Nous nous bornerons à reproduire les conseils donnés aux acheteurs de chevaux par le journal spécial la France chevaline.

Pour les chevaux offerts sur un marché, ce journal engage les acheteurs à ne pas se fier à leur encolure et à leur fière attitude qui n'est due qu'à la crainte du maître, mais à mettre eux-mêmes leurs allures à l'essai en ayant soin d'observer tous leurs mouvements, de les placer sur un terrain horizontal, contrairement aux marchands qui les montrent sur un plan incliné où leur encolure est plus élevée et plus droite et leurs défauts de forme moins accusés. Bien examiner les aplombs pendant la marche et au repos, puis inspecter le cheval dans tous les sens: voir si sa poitrine est bien descendue, son poitrail large, si ses jambes ne sont ni trop acartées ni trop proches, si l'est ni cagneux ni panard, si ses sabots n'ont pas de tare; si les mouvements ne sont ni trop raides ni trop mous; si les boulets ne sont ni trop serrés ni trop lâches; si son trot est dur ou léger, ses mouvements flexibles et aisés. Prendre garde surtout à la boiterie en faisant pivoter le cheval sur lui-même en deux sens opposés.

Après avoir vu le cheval au trot, on l'examine au repos; il faut s'assurer s'il n'est pas atteint de la pousse, si la respiration est aisée et régulière; on lui serre la gorge pour provoquer la toux. Si la toux est sèche et courte, le cheval est poussif. Monter soi-même le cheval, ou le soumettre à l'examen d'un connaisseur éprouvé.

Avec les marchands rouleurs on ne saurait trop se tenir sur ses gardes; presque tous les chevaux qu'ils offrent sur les marchés ont été achetés par eux à bas prix à raison de leurs tares ou de leurs infirmités, dont la trace est invisible au moment de la mise en vente, et qui ne se révèlent à l'acheteur qu'au bout d'un certain laps de temps.

Les marchands sédentaires eux-mêmes ne peuvent offrir à garantie la plupart de leurs chevaux, qu'ils ne possèdent souvent que depuis peu de jours, et qu'ils ne soumettent pas à un examen assez sévère pour s'assurer qu'ils sont exempts de graves défauts. Quelquefois même ils avouent un petit défaut pour inspirer confiance à l'acheteur, et l'empêcher de voir un défaut plus grave. Leurs chevaux sont bien soignés, nourris avec un aliment qui leur donne un poil brillant, dans des écuries de luxe, où tous les artifices sont réunis pour donner aux plus médiocres sujets l'aspect et l'encolure du cheval de race.

Le plus prudent est d'acheter les chevaux à l'essai, en se réservant la faculté de rendre dans un court délai, huit jours au moins, le cheval qui n'avait d'un sujet de choix qu'une apparence momentanée.

Mais, lorsqu'on a été déçu et que les vices du cheval acheté ne sont pas de ceux qui donnent droit à annuler le marché, le seul parti à prendre est de demander la résiliation du marché, même au prix d'un sacrifice. Par dessus tout, il faut éviter tout procès; le meilleur procès en cette matière est le plus ruineux des chevaux à l'écurie. Le plus mauvais arrangement est moins onéreux que le meilleur procès de ce genre.

NE SONGEZ PAS A VOUS PASSER DU FUMIER.

Nous remarquons chez quelques-uns de nos lecteurs une forte tendance à substituer entièrement au fumier de ferme les engrais pulvérolents et à courir naturellement après ce qui coûte le moins cher, comme par exemple le phosphate de chaux et le sel de morue. Nous ne devons pas les encourager dans cette tendance, qui offre des inconvénients.

Ne songez pas à vous déshabiller des fumiers. C'est avec eux qu'on fait l'humus et c'est, avec l'humus de nos champs qu'on fait les riches récoltes.

Les engrais en poudre ont du bon, mais c'est à la condition de ne pas être employés seuls et souvent à l'alimentation des récoltes, quand même la substance pulvérolente serait du guano, du superphosphate, du sulfate d'ammoniaque, de la cendre de bois ou de la suie.

Dans les terres faites, les engrais pulvérolents vous donneront peut-être de beaux produits plusieurs années de suite. C'est que le vieux terreau les y aidera avec ses vivres à lui et son humidité. Mais aussitôt le vieux terreau usé et les champs dégraissés, selon le mot de nos paysans, la production baissera et vous aurez une terre appauvrie et qu'il faudra remettre en état.

Quand une année vous cendrez la terre, une autre année fomez-la, ou ce qui vaut mieux encore, mettez moitié foin et moitié cendre en même temps.

Même observation quant au guano. Les Ecosais ont reconnu que le fumier saupoudré de guano au moment de la mise en tas et de l'épandage, à raison de 150 à 250 kil. de guano pour 10 ou 14,000 kil. de foin, était un mode d'emploi préférable à tous les autres.

Faites pour tous les engrais pulvérolents ce que les Ecosais font pour le guano, et vous vous en trouverez bien.

Faites-en des composts avec de la terre et du fumier; employez-les seuls à la rigueur, mais non plusieurs fois de suite à la même place. Ne les considérez que comme engrais supplémentaires ou de secours dans les cas de disette de l'engrais principal; gardez-vous bien d'affirmer qu'il en existe dans le nombre qui sont capables de suppléer le fumier sans inconvénient. Les vrais praticiens se moqueraient de vos dires et la science en souffrirait.

P. JOIGNEAUX.

LES PRAIRIES.

Tout cultivateur soigneux fait aux mauvaises herbes une guerre incessante; il défend ses foins et ses fourrages contre l'invasion des plantes qui peuvent diminuer leur valeur nutritive ou leur valeur marchande.

Les maires des communes rurales pourraient être autorisés à interdire le jet dans les ruisseaux et rivières des mauvaises herbes, de leurs graines, de leurs racines; à ordonner le nettoyage des bords des ruisseaux et canaux où croissent les mauvaises herbes dont les semences

transportées par le vent, iront empoisonner les prairies.

Il faut que la destruction des plantes nuisibles soit complète, qu'elles soient arrachées et brûlées. — Les instituteurs des campagnes doivent avoir un tableau exact des plantes nuisibles, les élèves être habitués à reconnaître ces plantes à toutes les époques de leur croissance. La guerre aux mauvaises herbes doit occuper une partie des promenades de l'Ecole.

Dernières Nouvelles

Des ordres ont été envoyés à l'autorité administrative à Lyon, pour faire interdire, par la force, la manifestation projetée par les anarchistes pour le 16 décembre.

Une manifestation toute de sympathie cette fois, aura lieu à Paris le jour anniversaire de la mort du grand citoyen Gambetta. Un comité vient de se former pour organiser cette manifestation.

On annonce que l'espion prussien qui vient d'être arrêté à Chambéry, au moment où il pénétrait dans une caserne d'infanterie, portait sur lui un relevé de plan stratégique d'une haute importance. Cet espion on le sait, a déclaré s'appeler le comte de L..., officier du génie, dans l'armée prussienne.

Election législative

ARRONDISSEMENT DE LODÈVE.

Scrutin de ballottage du 9 décembre 1883.  
M. Galtier, républicain..... 7,112 v. élu.  
M. Leroy-Beaulieu..... 7,067

Paris, 10 décembre.

Aujourd'hui, avant la séance, plusieurs groupes se sont réunis :

L'Union démocratique a longuement discuté sur le point de savoir s'il fallait voter un ordre du jour pur et simple, ou un ordre du jour de confiance.

L'Union républicaine, qui n'a pris aucune décision, est décidée à voter l'ordre du jour de confiance, ou l'ordre du jour pur et simple, suivant la décision que prendra le gouvernement.

Voici le texte de l'ordre du jour, qui sera présenté par M. Henri de Lacretelle :

La Chambre considérant que le protectorat de la France au Tonkin aura pour conséquence désastreuse la diminution des ressources en hommes et en argent, nécessaire à la colonisation et à la défense de l'Algérie, blâme la politique suivie par le ministère dans l'Extrême-Orient, et passe à l'ordre du jour.

Bourse de Paris.

Cours du 11 Décembre.

Rente 3 p. %	76.90
— 3 p. % amortissable	78.30
— 4 1/2 p. %	105.25
5 p. %	105.95

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 8 décembre.

Grâce aux mesures prises la manifestation anarchique, qui devait avoir lieu hier sur la place de la Bourse, n'a pas abouti, mais elle a eu pour résultat de restreindre encore les transactions. Les cours cotés ont été pour ainsi dire nominaux. Constatons pourtant que les mauvaises dispositions de la veille ne se sont pas accentuées, il y a même eu une légère nuance de fermeté. Mais les échanges ayant été à peu près nuls, les meilleures tendances restent sans signification.

Aujourd'hui le 3/0/0 se tient à 77.10, l'amortissable se négocie à 78.65; le 4 1/2 s'échange à 105.90.

La Banque de France est à 5,300; le Crédit Foncier se négocie à 1,197; la Banque de Paris fait 817; le Crédit Lyonnais cote 535.

Les actions des chemins de fer n'ont pas de grandes variations. Nous laissons le Lyon à 1,240; le Nord à 1,742; le Midi à 1,122 et l'Orléans à 1,300.

Les recettes des chemins français, pour la quarante septième semaine, présentent les différences suivantes avec les résultats de la semaine correspondante de 1882. Ancien réseau : le Lyon est en diminution de 218,799 fr.; le Nord de 87,415 fr.; l'Ouest de 98,501 fr.; le Midi de 110,837 fr.; il y a augmentation pour l'Orléans de 226 fr. et pour l'Est de 30,012 fr. Nouveau réseau : le Nord est en avance de 101,331 fr.; l'Orléans de 6,352 fr.; l'Est de 6,352 fr.; l'Ouest de 26,197 fr.; le Midi de 32,805 fr.; le Lyon est en diminution de 3,366 fr.

L'Italien fait 91.25; le Turc 8.92; l'Unifiée égyptienne 321; l'Extérieur 56 9/32 et la Banque Ottomane 647.

L'action Suez varie de 2,065 à 2,077.

**AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ**

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 19 LIVRAISON

**L'HISTOIRE GÉNÉRALE**

DE LA

**PROVINCE DE QUERCY DE GUILLAUME LACOSTE**

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix: 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

**21 RÉCOMPENSES**

1<sup>er</sup> PRIX

**MÉDAILLES ARGENT & OR** et Diplômes d'Honneur

DELICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

**ELIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

**NADAUD (GUSTAVE).** — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix: 16 fr. — payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**FLAMMARION (CAMILLE).** — Astronomie populaire. 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr. — payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Nouveau globe terrestre** physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr. — payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Partitions à crédit.** — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**Bibliothèque classique du piano.** — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix: 60 fr. — payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;

un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, p. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Échantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits franco.

Posé de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres, 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze  
Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

**AVIS**

**M. GUILHOU** Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter: s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

**VIGNES AMÉRICAINES MASSOU**

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

Routures. Racinées.		Boutures. Racinées.	
le cent	le cent	le cent	le cent
Riparia tomenteux. 3	50 10	Jacquez.....	2
Riparia (Glabre)....	2 50 8	Herbemont.....	3
Solonis.....	2 50 8	Cunningham.....	2
Viala.....	2 50 8	Noha.....	8
York Madeira.....	2 50 7	Elvira.....	4
Clinton.....	25 1	Othelo.....	40
Taylor.....	75	Triumph.....	100
Aminia.....	10	Autouch.....	10
Montefiore.....	250	Sénasqué.....	20

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables: le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

**BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**

La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VENTE en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,

**DU GAGNE-PETIT**

situé à Cahors, place du Marché, 6.

Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

**PILULES HYGIÉNIQUES**

dépuratives, stimulantes, purgatives, antihémorrhagiques et vermifuges. Seules capables d'activer, en la régularisant, la circulation du sang. Populaires par des milliers de guérisons. **Remède infailible** contre: constipation, migraines, congestions, douleurs de reins, rhumatismes, hémorrhoides, inflammation du foie et des intestins, maux d'estomac, digestions pénibles, fluxions blanches, règles difficiles, langueur, anémie, oppression, maladies de cœur, elles sont le purgatif le plus doux, le plus économique, et qui, sans interrompre les occupations, convient le mieux aux personnes de vie sédentaire comme de vie active. France: 3<sup>fr</sup>; Étranger: 4<sup>fr</sup>; contre mandat. — P<sup>h</sup>. **COCARDAS, CHOISY-LE-ROI (Seine)**.

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ, ÉLEGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains et annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal

Le propriétaire-gérant, A. Layrol.

MAGASIN D'ÉPICERIE

**HUILLET**

Place des Petites-Boucheries, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien honorer de leur confiance qu'il tient à leur disposition et à prix très modéré tout ce qui concerne la grande et la petite épicerie, tels que:

Sucre, Café, Vanille, Macarons et doré, Macarons gros et moyen, Moutarde de Dijon, Pâtes, Epicerie, Noix muscade, Colombine, Olives, Cornichons, Huile d'olive surfine supérieure, Huile de noix, Colza, Sardines à l'huile en boîte et au détail, Topioca, Chicorée, Café de glands doux.

MERCERIE: Laine de toute couleur, Cotons, Fil en petite et à cheveaux, Épingles, Alouilles, etc., etc. Fatence, Verres, Encre, Papier à lettre et enveloppes.

Le tout provenant des meilleures maisons.

EAU-DE-VIE, RHUM, EAU DE NOIX, EAU DE FLEUR D'ORANGER, VERMOREL, ETC.

Vin de pays à 0.50 le litre.

En détail à 0.70 le litre.

Verres de Champagne

**AU GRAND MAGASIN VERT**

MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

CCSTUMES sur mesure pour HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.